

Taxile Delord, « Lettre à M. le curé de Saint-Eustache », *Le Charivari*, 12 mai 1854

Monsieur le curé,

En attendant que la grande agitation du dimanche triomphe, vous commencez la petite agitation contre la musique profane. Il s'agit d'empêcher qu'on vende du sucre et du café le dimanche, et qu'on touche de l'orgue à l'église le matin, en attendant qu'on joue du violon le soir au théâtre. Ce sont là deux grosses affaires que l'église se met sur les bras.

La paroisse de Saint-Eustache possède un organiste, M. Hervé, dont on s'accorde à dire le plus grand bien : finesse et force du doigté, intelligence des œuvres des maîtres, assiduité aux offices ordinaires et extraordinaires, cet artiste possède toutes les qualités nécessaires à son art et remplit depuis plusieurs années ses fonctions à la parfaite satisfaction des fidèles de la paroisse de Saint-Eustache.

Combien touche-t-il de la fabrique ? huit ou neuf cents francs, – peut-être encore élevons-nous le chiffre de ses appointements au-dessus de la réalité. Si votre organiste a une famille, comme c'est possible, convenez, monsieur le curé, qu'au prix où sont les loyers, même en ne mangeant que deux fois par semaine de la viande achetée à la criée, en s'habillant lui et ses enfants à la *Belle Jardinière*, il lui sera fort difficile de réaliser des économies suffisantes pour acheter un petit coupon de l'emprunt de deux vent cinquante millions.

Mais votre organiste, heureusement pour lui, est de ceux qui ne redoutent pas le travail et qui, voyant que les fonctions de chef d'orchestre de l'Opéra étaient occupées, s'est contenté de celles de chef d'orchestre des *Folies Concertantes* qu'on lui offrait. Les *Folies Concertantes*, que vous ne connaissez probablement que de nom, monsieur le curé, sont situées sur le boulevard du Temple, dans une salle assez jolie et fraîchement décorée. On y exécute des quadrilles, on y chante des chansonnettes comiques, on y joue des pantomimes à l'usage des enfants qui s'amuse fort bien des balourdises de Pierrot et des gentilleses d'Arlequin.

Voilà donc notre artiste pourvu d'une seconde place qu'à cela viennent se joindre quelques leçons dans la journée et nous ne serons plus en peine de lui. Certes ce ne sera pas un prince, un maréchal de la musique, comme aurait dit feu Balzac, mais enfin il vivra honorablement et pourra élever sa famille. Mais voilà que vous vous ravisez, et saisi d'un bel accès de zèle vous arrêtez l'autre jour l'organiste de Saint-Eustache au sortir de la messe.

— Mon cher monsieur, lui dites-vous, l'église ne saurait tolérer plus longtemps le scandale que vous donnez aux fidèles. Quoi ! de la même main qui vient de toucher l'orgue sacré vous ne rougissez pas d'accompagner sur le violon des airs profanes ! L'église est décidée à ne plus tolérer un cumul aussi monstrueux. Renoncez à notre clavier ou au bâton de chef d'orchestre des *Folies Concertantes*. Dînez de l'église si vous pouvez, mais nous ne saurions permettre que vous soupiez du théâtre.

Le malheureux organiste tout penaud est venu raconter sa mésaventure dans les bureaux de divers journaux ; la nouvelle s'est répandue de là dans les théâtres, et je laisse à penser le vacarme qu'elle y a fait. Il dure encore, monsieur le curé, et on ne peut mettre les pieds dans un théâtre sans être assourdi de plaintes de Saint-Eustache, attendu que ces lieux sont pleins de gens auxquels votre détermination ôte le pain de la bouche.

Car, monsieur le curé, l'Église étant toujours logique, vous ne pouvez manquer de dire aux ténors, basses, barytons, chœurs de toute espèce qui chantent aux solennités de la paroisse : Mes enfants, nous avons destitué notre organiste parce qu'il jouait le soir des ponts-neufs aux *Folies Concertantes*, ce n'est pas pour garder des gens qui chantent à l'Opéra. Consacrez entièrement vos larynx à l'Église, ou bien allez vous-en, voici votre compte, l'Église ne veut pas de partage, c'est à prendre ou à laisser.

Ah ! monsieur le curé, si vous saviez tout ce qu'il y a souvent de misère noblement supportée, de dévouement à la famille dans les existences d'artistes, vous ne leur fermeriez point si facilement la caisse fabricienne, vous ne leur supprimerez pas l'émargement paroissial. Je sais bien que maintenant on croit n'avoir plus besoin de ces pauvres gens, on a rétabli les conservatoires de sacristie, on a rétabli les maîtrises, le lutrin a un chapitre spécial au budget, et l'on met les musiciens profanes à la porte. Pourquoi ne l'avoir pas fait plus tôt ? Si Dieu ne saurait vous d'un bon œil qu'on soit chef d'orchestre et organiste, d'où vient que vous avez permis pendant si longtemps ce cumul impie ? Aurait-on craint par hasard que faute de bonne musique l'église se trouvât moins pleine et que la recette des chaises vînt à baisser ?

Les josphistes et les voltairistes ne manqueront pas de le dire.

Espérons, pour les artistes, que l'on reviendra sur des mesures aussi rigoureuses.

Agréez en attendant, monsieur le curé, l'assurance de notre respectueuse considération.